

## **NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

### **I - Le cadre général du budget**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'entend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 14 avril 2022.

L'application du nouveau plan comptable M57 provoque le regroupement de certaines lignes comme, par exemple les comptes 60.

### **II - Les grandes orientations pour l'année 2022**

L'année 2022 va être marquée par l'accroissement des charges d'entretien de la commune : augmentation du fuel, de l'électricité, ...

Il faut rappeler que la ressource fiscale est la principale ressource dont dispose la commune pour augmenter ses recettes de fonctionnement ; de plus, les conditions sanitaires consécutives au Covid19 ont provoqué l'annulation des locations de la salle privant ainsi la commune d'une recette de plusieurs milliers d'euros.

Afin de faire face aux dépenses incompressibles de la commune et pour assurer l'équilibre budgétaire obligatoire de la section de fonctionnement, une augmentation de la fiscalité a été votée, elle doit générer une ressource supplémentaire de 8 827 €

### **III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant de cette section est de 387 628 €.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### **Chapitre 013 Atténuation de charges = 23 100€ = 5.9 % du total**

Il s'agit des remboursements reçus de l'assurance du personnel pour rembourser les salaires versés aux employés communaux absents pour maladie.

### **Chapitre 70 produits des services = 0.2 % du total**

Cpte 70311	concessions dans les cimetières	300€
Cpte 7032	Redevance d'occupation du domaine public	500€
<b>Total chap.70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>800€</b>

### **Chapitre 73 Impôts et taxes = 4.6 % du total**

Cpte 73211	attribution de compensation	10 540€
Cpte 732221	F.P.I.C. (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	7 500€
<b>Total chap.73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>18 040€</b>

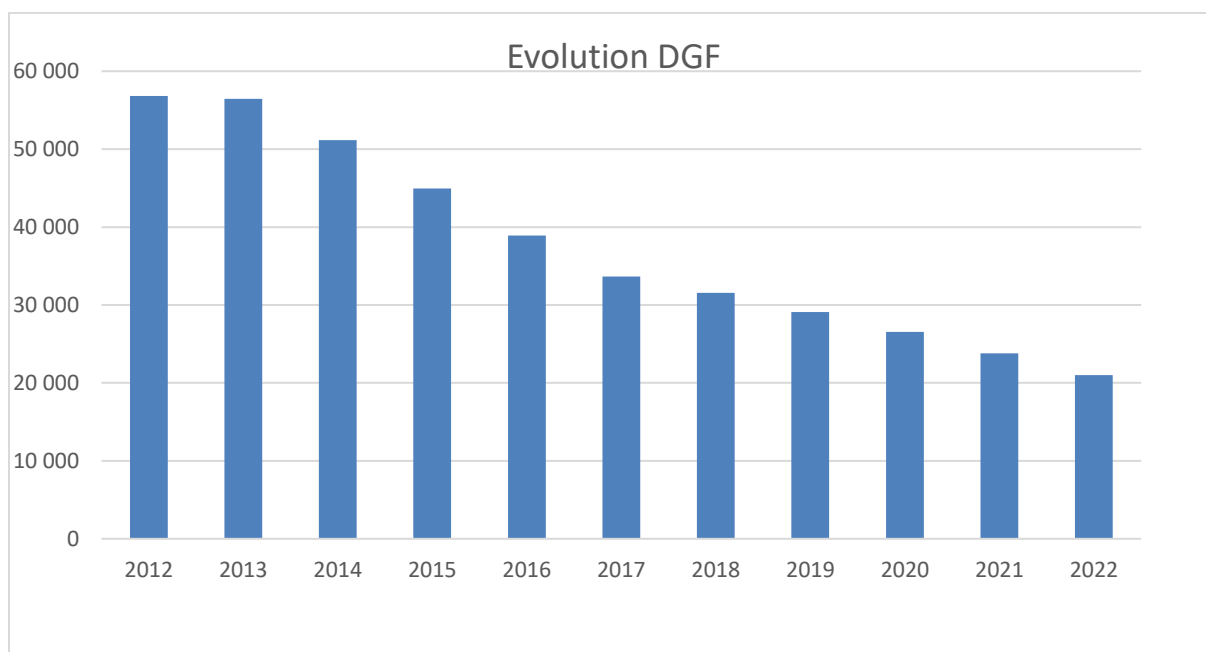
### **Chapitre 731 Fiscalité locale = 56.9 % du total**

Cpte 73111	Taxe foncières bâties et non bâties	208 565€
Cpte 73123	taxe additionnelle aux droits de mutation	6 000€
Cpte 7132	taxes pylônes électriques.	10 000€
<b>Total chap.73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>224 565 €</b>

### **Chapitre 74 Dotations et participations = 16,5 % du total**

Cpte 74111	Dotation forfaitaire	21 000€
Cpte 741121	Dotation solidarité rurale	8 480€
Cpte 741126	Dotation de compensation EPCI	10 800€
Cpte 742	Dotation aux élus locaux	3 000€
Cpte 744	TVA FONCT	1 200€
Cpte 74751	Part du GFP de rattachement (métropole)	15 900€
Cpte 74833	État compensation TF	2 320€
Cpte 74834	Compensation exo TH	1 415€
<b>Total chap. 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>64 115€</b>

La ligne « dotation forfaitaire » continue de diminuer depuis 2013 comme détaillé ci-dessous :



Il faut noter le montant inscrit au compte 74751 pour 15 900€ car il comprend les années 2020 et 2021.

Les 10.800 € inscrit au c/741126 correspondent à la dotation de solidarité communautaire calculée par la métropole pour la hausse de sa fiscalité.

**Chapitre 75 Autres produits de gestion courante = 3.6 % du total**

Cpte 752	revenus des immeubles	9 941€
Cpte 7588	produits divers de gestion courante	4 000€
<b>Total chap. 75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>13 941 €</b>

Ce chapitre est toujours impacté par la crise actuelle, la salle ne pouvant être louée comme habituellement. mais la perte de ressources devrait être moins importante qu'en 2021, les locations ayant repris au 2ème semestre.

## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 011 Charges à caractère général = 19,60 % du total**

Cpte 6061	Fournitures non stockables	22 000€
Cpte 6062	Fournitures non stockées	15 000€
Cpte 6063	Fournitures non stockées / fournitures	2 500€
Cpte 6064	fournitures administratives	2 500€
Cpte 615221	Bâtiments publics	7 000€
Cpte 615231	entretien voies	4 000€
Cpte 615232	réseaux	2 000€
Cpte 61551	Entretien matériel roulant	3 500€
Cpte 61558	Entretien autres biens	500€
Cpte 6156	maintenance	5 000€
Cpte 6161	primes assurance	3 200€
Cpte 6168	primes assurance	1 000€
Cpte 618	Divers services extérieurs	150€
Cpte 623	Publicité, publications, relations publiques	2 000€
Cpte 625	voyages et déplacements	100€
Cpte 626	frais affranchissements et téléc.	2 000€
Cpte l6281	concours divers (cotisations)	500€
Cpte 6284	redevance pour services rendus	1 000€
Cpte 635	taxes foncières	2 000€
<b>Total chap. 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>76 300€</b>

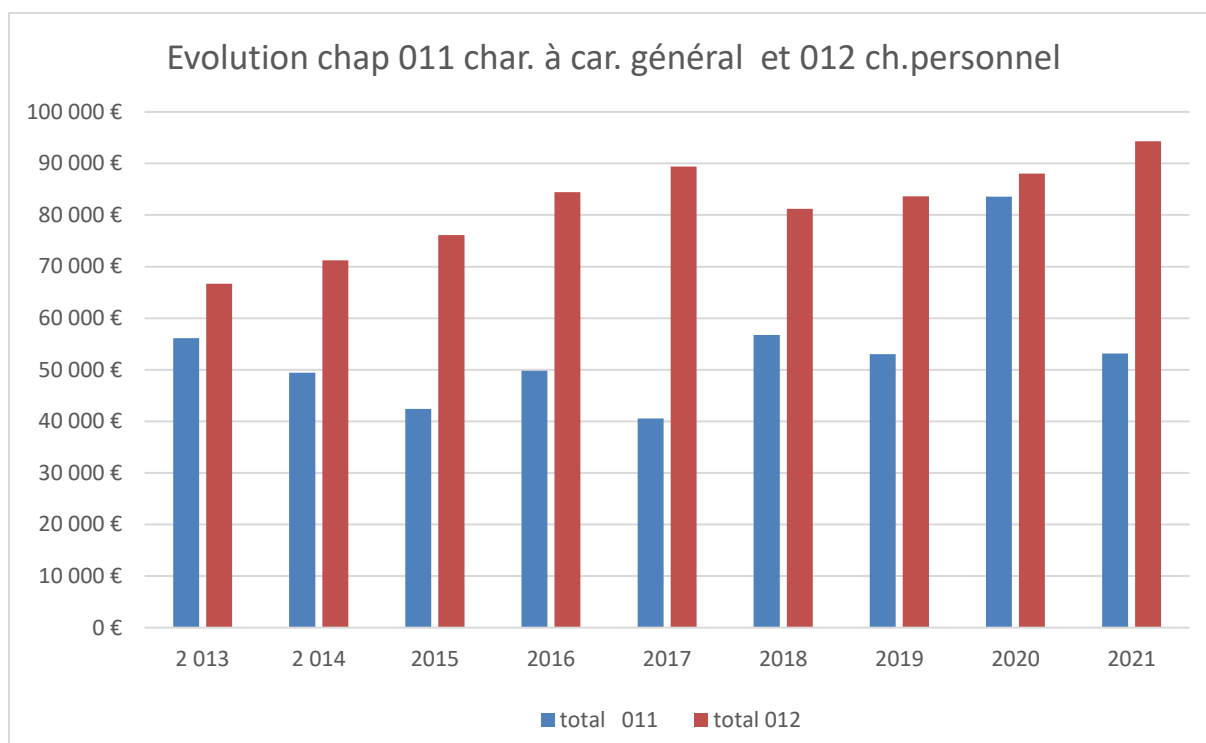
**Chapitre 012 Charges de personnel = 31.41 % du total**

Cpte 633	cotisation CNG, CG de la FP	1 000€
Cpte 6411	personnel titulaire	60 000€
Cpte 6413	personnel non titulaire	14 827€
Cpte 6415	Indemnité inflation	400€
Cpte 65168	Autres	12 000€
Cpte 6450	Charges Sec. Soc. et prévu.	36 000€
Cpte 6475	médecine travail	600€
<b>Total chap. 012</b>	<b>charges de personnel</b>	<b>124 827€</b>

Les prévisions des comptes de ce chapitre prennent en compte les salaires des employés communaux titulaires et des remplaçants.

## COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES CHAPITRE 011 ET 012

Les charges à caractère général restent stables sur la période en précisant que la hausse constatée en 2020 correspond à la facturation de 3 semestres de consommation électrique.



### Chapitre 014 Atténuation de produits

<b>Chap. 014</b>	atténuation de produits	<b>600€</b>
------------------	-------------------------	-------------

Il s'agit du reversement du Fonds de Péréquation intercommunal.

### Chapitre 023 Virement à la section d'investissement = 11.9 % du total

<b>Chap. 023</b>	virement à la section d'investissement	<b>46 000€</b>
------------------	----------------------------------------	----------------

Ce montant représente la part de recette affectée à l'investissement.

### Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section = 7,4 % du total

<b>Cpte 6811</b>	dotation amortissement immobilisations incorporelles et corporelles	<b>28 800€</b>
------------------	---------------------------------------------------------------------	----------------

Ce chapitre a sa contrepartie en recette d'investissement ; le montant représente l'amortissement des participations versées par la commune pour les travaux réglés à la Fédération départementale d'électricité et à la Métropole.

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courante = 27.5 % du total**

Compte 65311	indemnités élus	27 000€
Compte 65313	cotisations retraite élus	1 100€
Compte 65315	formation des élus	550€
Compte 6558	Autres dépenses obligatoires	75 000€
Compte 657362	CCAS	2 500€
Compte 65748	Subvention fonctionnement personnes droit privé (Comité Fêtes)	500€
<b>total 65</b>	<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>106 650€</b>

Le poste le plus important est le compte 6558 qui reprend les contributions aux organismes intercommunaux :

<b>SISCO</b>	32 300
<b>SIVU du Sud Amiénois</b>	15 239
<b>Syndicat de voirie du Sud Amiénois</b>	21 196
<b>SISA</b>	500
<b>Métropole / urbanisme</b>	5 500
<b>SACPA (fourrière animale)</b>	1 027
<b>CNAS</b>	846

**Chapitre 66 Charges financières = 0.7 % du total**

<b>total 66</b>	<b>charges financières</b>	<b>2 850€</b>
-----------------	----------------------------	---------------

**Chapitre 67 Charges exceptionnelles = 0.4% du total**

<b>total 67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>	<b>1 600€</b>
-----------------	--------------------------------	---------------

Cette somme correspond à l'annulation possible de titres de recette.

#### IV - LA SECTION INVESTISSEMENT

##### Les restes à réaliser

Il s'agit des crédits correspondant aux dépenses et recettes initiées l'année précédente pour un montant de 134 720 € en dépenses et 16.810 € en recettes soit un total de 117 910€.

Les crédits nouveaux et les modifications sur les restes à réaliser donnent un total de la section d'investissement de 222 319€.

##### Tableau des restes à réaliser 2021

Articles	Opérations	Montants
<b>Dépenses</b>		
Cpte 2112-113	Terrain pour voie du Tour des Haies	8 380.00€
Cpte 2112-76	Extension sentier du Tour des Haies	120.00€
Cpte 212-139	Plantations voirie La Chevauchée	6 320.00€
Cpte 212-111	Aménagement terrain salle communale	8 200.00€
Cpte 2131-140	École préfabriqué	39 600.00€
Cpte 2131-138	Bistrot/commerce du village	57 150.00€
Cpte 2152-119	Panneaux de signalisation	1 130.00€
Cpte 2152-129	Modernisation éclairage publique	6 330.00€
Cpte 2158-72	Atelier - matériel	5 170.00€
Cpte 2184-012	Mobilier matériels divers	940.00€
Cpte 2188-098	Achat d'un défibrillateur	880.00€
Cpte 2188-118	Registres État-Civil et autres	500.00€
	<b>Total dépenses</b>	<b>134 720.00€</b>
<b>Recettes</b>		
Cpte 1321-140	Subvention DETR – École préfabriqué	11 530.00€
Cpte 1322-139	Subv. Cons. Rég. Hts de Frce – Plantations Chevauchée	2 280.00€
Cpte 1323-140	Subvention Département Somme – École préfabriqué	3 000.00€
	<b>Total recettes</b>	<b>16 810.00€</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>117 910.00€</b>

##### Les recettes

Au solde d'exécution d'investissement reporté pour 111 510 € s'ajoute le virement de la section de fonctionnement pour 46 000€

Le chapitre 040 est la contrepartie (opération d'ordre) du compte 6811 pour l'amortissement des fonds de concours.

Le chapitre 10 comprend la recette du FCTVA pour 3 000 €, la taxe aménagement pour 7 000€ et l'affectation du résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 pour 6 399€.

Soit un total de 16.399€

Le chapitre 13 d'un montant de 19 110€ représente les subventions d'investissement attendues soit 11 530 €/ DETR, 2 280€/Région hauts de France/ 5 300 € / Conseil départemental de la somme.

Le chapitre 16 reprend le cautionnement du loyer pour 500€.

### Les dépenses

Le chapitre16 reprend le remboursement en capital des emprunts de la commune pour 22 500 € et la caution du loyer pour 500 €.

Le chapitre 21 est composé des principaux travaux prévus pour cet exercice soit :

Compte 2112	113	Achat terrain rue de la vallée	8 380€
Compte 212	139	la chevauchée plantations	6520€
212	111	autres agencements /terrain salle / caméras	8 200€
2131	140	hôtel de ville école préfa.	42 100€
2131	138	Commerce	105 969€
2152	119	installation de voirie/panneaux signal	1130€
2152	129	Installations de voirie / éclairage	6 330€
2152	135	Installations de voirie / sécurisation D1001	4 500€
2158	72	Mobilier divers	5 170€
2184	12	Mobilier	940€
2188	118	Registres État Civil	500€
2188	98	autres immobilisation /défibrillateur / installation	880€
<b>Total 21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	
		<b>total chapitre 21</b>	<b>199 319€</b>